

RAPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN D'APTITUDE D'EXPERT-COMPTABLE SESSION

Art. 50, 1er, 4^e alinéa, de l'A.R. du 8 avril 2003

L'épreuve orale comporte le commentaire de l'épreuve écrite et une interrogation sur la pratique de la profession, les missions, la responsabilité et la déontologie des experts-comptables et/ou des conseils fiscaux.

NOM ET PRÉNOM DU/DE LA CANDIDAT(E) :

DATE :

NUMÉRO DE STAGE :

PROFIL DU CANDIDAT

Environnement professionnel :

Matières/missions familières :

Expérience/spécialisation :

Pas applicable

Expérience : (indiquer la matière si applicable)

Spécialisation : (indiquer la matière si applicable)

PARTIE I. DISCUSSION DE L'ÉPREUVE ECRITE

Le président ou un membre du jury **doit commenter brièvement la partie écrite** afin de donner au candidat un aperçu de ses points forts/faibles. Durant la discussion avec le candidat, on tentera d'obtenir des éclaircissements à cet égard.

Épreuve écrite : / 20

Bref rapport de la discussion de l'épreuve écrite (matières fortes/faibles) :

NUMÉRO DE STAGE:

PARTIE II. APTITUDE TECHNIQUE

Les questions devront permettre au jury de juger de la **maturité professionnelle** du candidat dans l'appréciation des réponses données. Les questions posées devront être des **mises en situation**, comme un client décrirait sa situation. Les membres du jury veilleront à laisser au candidat le temps de réflexion nécessaire mais seront attentifs à ne pas s'attarder sur une question à laquelle le candidat ne peut pas apporter de réponse.

II.1. QUESTIONS EN RAPPORT AVEC DES MATIERES ET MISSIONS FAMILIÈRES OU II.2.

Les **premières questions** devront obligatoirement être **en lien avec les missions/matières** qui sont les plus familières pour le candidat (cf. environnement professionnel et missions habituelles). Dans ce cadre, il faudra donner au candidat la possibilité de parler brièvement d'un **cas traité récemment** par lui, s'il le souhaite.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

II.2. QUESTIONS EN RAPPORT AVEC UNE EXPÉRIENCE OU UNE SPÉCIALISATION (si applicable)

Au cas où le candidat **fait valoir son expérience** (large maîtrise de la matière) **ou sa spécialisation** (connaissance approfondie), le jury poursuivra avec **quelques questions** afin de tester les compétences particulières du candidat **dans la matière choisie**.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

NUMÉRO DE STAGE:

PARTIE III. COMPÉTENCES

Pendant l'épreuve orale de l'examen d'aptitude le candidat doit démontrer un certain nombre de compétences qui sont essentielles dans l'exercice de la profession.

Compétences	TB	B	S	F	I
Capacité de raisonnement analytique					
Elaboration structurée des réponses - Pratique de la langue : clarté et concision					
Attitude générale (professionnelle, convaincante, pondérée) - expression non-verbale					

Remarques (facultatif)

APPRÉCIATION FINALE
Résultat : sur base de ce qui précède, y compris l'épreuve écrite :
<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude technique : Réussi / Pas réussi • Compétences : Réussi / Pas réussi
Décision (biffer la mention inutile)
<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat a réussi l'examen d'aptitude et le jury propose au Conseil de L'ADMETTRE comme membre de l'I.E.C. et de lui donner accès à la qualité d'expert-comptable. • Le candidat n'a pas réussi l'examen d'aptitude et le jury propose au Conseil de NE PAS L'ADMETTRE comme membre de l'I.E.C. et de NE PAS lui donner accès à la qualité d'expert-comptable ni au titre de conseil fiscal.
Rapport sur le débriefing, avec mention des recommandations

NOMS & SIGNATURES DES MEMBRES DES JURYS

NOM & SIGNATURE DU PRESIDENT DU JURY

TB : Très bien
 B : Bien
 S : Satisfaisant
 F : Faible
 I : Insuffisant

NUMÉRO DE STAGE: